



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mesures fédérales liées à la situation sanitaire du Coronavirus Covid-19

Suite à l'épidémie de Coronavirus que le pays traverse, nous nous devons de rappeler à l'ensemble de nos structures et acteurs fédéraux, comme aux licencié-e-s, qu'il convient particulièrement d'être à l'écoute, de veiller à respecter et à faire respecter les mesures de précautions communiquées par toutes les instances sanitaires, mais également de tenir compte de la posture fédérale nouvellement définie ce jour ; ces mesures pourront être revues et adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, dans le souci de préserver la santé de tou-te-s sans désorganiser les choses plus que nécessaire.

À ce titre et pour faire suite au courrier du Ministère des sports adressé à la Fédération ce vendredi 6 mars 2020, le Président fédéral, en lien avec le Médecin fédéral, a convenu de faire évoluer la posture de la Fédération ; **donc à compter de ce jour et jusqu'au 30 mai 2020, en accord avec nos disciplines associées, pour l'Aïkido, l'Aïkibudo et le Kinomichi:**

- **les stages techniques nationaux sont annulés ;**
- **les formations nationales feront l'objet d'une attention particulière afin de définir, au cas par cas, le maintien, report ou annulation de l'action en question en raison de leur moindre importance.**

Les examens de grade ne sont, pour le moment pas remis en question du fait de leurs dates plus tardives ; cependant l'évolution de la propagation du virus sera déterminante.

**Les mesures pourront être revues et adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, par précaution et dans le souci de préserver la santé de toutes et tous.**




---

## À TOUTES ET À TOUS :

---

Comme en toute période hivernale et face aux infections, nous vous rappelons qu'il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Porter un masque quand on est malade ou rester chez soi pour éviter toute contamination.

Le Ministère des Sports renvoie aux recommandations fixées par le gouvernement, déconseillant les voyages en Chine sauf raison impérative et conseillant le report de tous les déplacements non essentiels dans les zones à risques.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où circule le virus :

- Contactez le Samu Centre 15 en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent ;
- Évitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque ;
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.




---

## À TOU-TE-S LES PRÉSIDENT-E-S DE CLUBS ET INSTANCES FÉDÉRALES (LIGUES ET CID) :

---

En raison de la propagation du virus de façon non uniforme sur le territoire, la Fédération ne peut actuellement pas recenser toutes les mesures territoriales, ni prendre acte de mesures harmonisées pour l'ensemble du territoire.

Il convient cependant de rappeler la responsabilité de chaque Président-e de club, CID, Ligue à l'égard de son périmètre d'action pour se tenir au courant de l'évolution de la situation de façon quotidienne, et pour se référer aux considérations et dispositifs préfectoraux et/municipaux établis sur son propre territoire, afin de prendre au cas par cas les mesures qui s'imposent.

En effet, la Fédération ainsi que ses organes déconcentrés se doivent de prendre les mesures de précaution qui s'imposent pour réduire la circulation non essentielle des individus et réduire les rassemblements.

L'activité au sein des clubs n'est pour le moment pas impactée dès lors que les autorités locales ne prennent pas de décision inverse ; cependant il est impératif, du fait de la spécificité de nos disciplines (proximité-contact dans la pratique, âge avancé d'un grand nombre de nos licencié-e-s, ou encore pratique intergénérationnelle, etc.) de mettre en place les mesures de précaution et d'hygiène avec rigueur.

Paris, le 9 mars 2020.